



Paris, le 11 décembre 2023

Madame Elisabeth Borne, Première ministre

Monsieur Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique

Madame Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture

Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer

Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Madame Dominique Faure, Ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Madame Cécile Raquin, Directrice générale des collectivités locales

Monsieur Christopher Miles, Directeur général de la création artistique

Monsieur Michel Hiriart, Président de la Fédération nationale des centres de gestion

Monsieur Thierry Senamaud, Directeur de la Fédération nationale des centres de gestion

Objet : Organisation du bilan des dernières sessions de concours et d'examens liés à l'enseignement artistique

Madame, Monsieur le Ministre,

Bien que la proportion des agents contractuels dans l'emploi public ne cesse d'augmenter - plus d'un agent sur cinq à ce jour -, le concours demeure pour autant la règle de principe pour le recrutement des fonctionnaires.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale ont en charge depuis le 1^{er} janvier 2010 l'organisation de la plupart des concours et examens professionnels, dont ceux de la filière culturelle qui comprend, notamment, les cadres d'emplois d'assistants et de professeurs territoriaux d'enseignement artistique (ATEA et PTEA), ainsi que de directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (DTEA).

Ces concours et examens professionnels revêtent une importance capitale pour la communauté enseignante, les directeurs d'établissement et les collectivités territoriales employeuses. Les résultats des concours, organisés tous les quatre ans, après une longue période d'interruption ont un impact direct sur l'emploi et les carrières des enseignants-artistes à l'échelle nationale. Actuellement de nombreux enseignants et directeurs d'établissements d'enseignement artistique sont en situation très précaire au sein de leurs collectivités.

Aussi les organisations signataires considèrent de la plus haute importance d'établir aujourd'hui un bilan approfondi des dernières sessions de concours et d'examens, afin d'en tirer les conclusions destinées à l'amélioration de leur organisation.

Ce bilan doit associer l'ensemble des protagonistes (représentants des ministères concernés, des collectivités, de la Fédération nationale des centres de gestion, présidents de jury...) afin d'aborder toutes les questions relatives :

- à la rédaction des textes réglementaires ;
- aux modalités de recensement des postes vacants ;
- aux calendriers d'organisation des concours et examens ;
- à la répartition des spécialités et disciplines au plan national ;
- à la composition des jurys ;
- au déroulement des épreuves ;
- à la rédaction des notes de cadrage.

Nos organisations se tiennent à la disposition des destinataires pour procéder à ce bilan.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Madame/ Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

contact@anescas.eu
florence.paupert@saint-quentin.fr
snapac@f3.cfdt.fr
ufict@fdsp.cgt.fr
secetaire.general@fafpt.org
contact@fnadac
karine.huet@snam-cgt.org
contact@sn3m-fo.fr
secretariat.snea@gmail.com
maxime.pitard@spedic.fr
sg@unsa-territoriaux.org